

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
ANNULATION DE VOYAGE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie grave, accident grave, décès de l'assuré, et des membres de sa famille jusqu'au second degré (y compris rechute, aggravation de maladie) • Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie • Complications de grossesse, • Maladies psychiques, mentales ou nerveuses avec hospitalisation supérieure à 4 jours, • Contre-indication et suite de vaccination • Licenciement économique, • Préjudice grave au domicile, à la résidence secondaire ou aux locaux professionnels, • Dommages graves au véhicule de l'Assuré, • Convocation à un examen de rattrapage (universitaire uniquement), • Convocation devant un tribunal en tant que juré d'assises, expert, ou en vue de l'adoption d'un enfant, <p>Franchise</p>	<p>Selon conditions du barème des frais d'annulation</p> <p style="text-align: center;">6 000 €Maxi /personne 40 000 €/événement</p> <p style="text-align: center;">60 €/personne</p>
<p>ANNULATION CAS IMPREVUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est couvert, tout événement aléatoire, soudain, imprévisible à la réservation, dûment établi et vérifiable, indépendant de la volonté de l'assuré, l'empêchant de voyager et survenu entre la date de souscription de la convention d'assurance et la date de départ Franchise Cas imprévus • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température • Attentat dans les 15 jours précédant le départ de l'assuré <p>Franchise</p>	<p style="text-align: center;">20% du montant du sinistre avec un minimum de 100 €/personne</p>
BAGAGES	
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de détérioration, destruction ou de vol • Dont objets de valeurs <p>Franchise</p>	<p>Limitation de garantie</p> <p style="text-align: center;">1200 €/personne 600 € 40 €/dossier</p>
INTERRUPTION DE SEJOUR	
<p>Suite à rapatriement de l'assuré ou retour anticipé (remboursement au prorata temporis)</p> <p>Franchise</p>	<p style="text-align: center;">Maxi 1 500 €/personne 40 000 €/événement 30 €/personne</p>
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE	
<p>Dommages corporels, matériels et immatériels Dont dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>Franchise</p>	<p>Limitation de garantie</p> <p style="text-align: center;">4 500 000 € 450 000 € 75 €/dossier</p>